

*Signature du contrat de redynamisation*

*du site de défense de Drachenbronn*

*mardi 29 novembre 2016 à 15 h 00*

***DOSSIER DE PRESSE***

## DOSSIER DE PRESSE

Contrat de redynamisation du site de défense BA 901 de DRACHENBRONN  
SIGNATURE le mardi 29 novembre 2016

### FICHE DE PRESENTATION

En 2014 le Ministre de la Défense a décidé la restructuration de la Base Aérienne 901 de DRACHENBRONN et sa transformation en « élément air rattaché » à la BA 133 de Nancy. Cette décision a entraîné une réduction importante des effectifs militaires sur la BA 901 de DRACHENBRONN à partir de l'été 2015. Le Premier Ministre a mandaté le Préfet pour signer le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn (CRSD).

Le CRSD s'appuie sur un diagnostic territorial établi par l'État et les collectivités avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé (CMN Partners – Lyon) qui a relevé cinq enjeux pour le territoire :

- ▶ **la création d'emplois**
- ▶ **la diversification du tissu économique**
- ▶ **l'adaptation aux mutations structurelles**
- ▶ **le renouveau démographique**
- ▶ **la confiance et l'image**

Le CRSD permettra de compenser les impacts économiques et démographiques de la décision de fermeture de la base 901 de Drachenbronn.

Son périmètre concerne 19 communes.

- 9 communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg : Cleebourg, Climbach, Drachenbronn-Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Rott, Steinseltz et Wissembourg
- 8 communes de la communauté de communes de l'Outre Forêt : Betschdorf, Hoffen, Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller, Schoenenbourg, Soultz-sous-Forêts et Surbourg
- 2 communes de la communauté de communes Sauer Pechelbronn : Lampertsloch et Lobsann

Ces mesures ont pour objet primordial de recréer sur le territoire touché par la restructuration un volume d'activités comparable à celui supprimé par la mesure de restructuration.

Une Zone de Restructuration de Défense (ZRD) concernant la commune de DRACHENBRONN a été définie par arrêté ministériel du 02 novembre 2016.

**La stratégie de redynamisation** développée dans le CRSD se caractérise par un financement global de 9,1 M € dont : 3,9 M€ Etat, 3,1 M€ Collectivités Locales et 2 M€ privés. Elle s'articule autour de 4 axes déclinés en 12 actions.

#### **1. Le développement touristique**

Le périmètre retenu pour le CRSD, de par sa situation géographique (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, Réserve Mondiale de Biosphère), ne manque pas d'atouts pour la mise en œuvre d'une stratégie touristique placée sous le signe du bien être, de l'authenticité et de la nature au sein d'un environnement transfrontalier à fort potentiel et qui s'inscrit dans la durée dans la mesure où, pour l'heure, le secteur n'enregistre qu'un tourisme de court passage, très en deçà de ses potentialités. **Cet axe comprend la réalisation d'un Parc touristique innovant, l'aménagement d'un village Nature Bien-être sur les emprises foncières libérées et permettra également de mettre en valeur les infrastructures et les équipements sportifs existants (chemins de randonnées, pistes cyclables...)**

**2. La dynamisation du tissu des TPE-PME** (soutien aux projets d'investissements, développement d'un immobilier dédié, accompagnement au déploiement du très haut débit)

Le principal objectif poursuivi par cet axe est la diversification du tissu économique par une attractivité renforcée du territoire, notamment à travers la réalisation d'un hôtel d'entreprises, avec un loyer attractif pour soutenir les créations d'entreprises nouvelles, ainsi que le financement d'actions visant à accompagner les entreprises dans leur transition numérique. En effet, le secteur industriel est peu représenté qui plus est 3 conventions de revitalisation ont été signées au cours des cinq dernières années et les zones d'activités ne comptent qu'une quarantaine de sous-traitants.

**Le projet de géothermie** en cours notamment sur le secteur de Wissembourg devrait être un facteur supplémentaire en matière d'attractivité.

**3. Le soutien aux équipements liés à la BA 901** (école communale, piscine de Drachenbronn, station de filtration)

Les collectivités, notamment la commune de Drachenbronn et les syndicats des eaux et de la piscine, ont grandement investi dans la réalisation d'équipements et dans leur mise aux normes à l'effet de pouvoir répondre aux besoins des militaires et de leurs familles sur la BA. 901. Ces équipements méritent d'être préservés.

**4. La coordination, le suivi et la mise en œuvre du CRSD**

Le recrutement d'un chargé de mission développement économique permettra d'assurer l'accompagnement et le conseil aux entreprises sur le territoire du CRSD.

Le groupement transfrontalier Eurodistrict PAMINA (Palatinat du Sud - Mittlerer Rhein – Nord Alsace), qui englobe dans son intégralité le territoire du CRSD de la BA 901 et qui oeuvre dans l'élaboration de projets commun dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports, de l'économie et du tourisme sera sollicité par les élus locaux pour la pleine réussite de ce contrat.

La forte mobilisation et l'investissement de l'ensemble des partenaires locaux (collectivités, Région, Conseil Départemental, Parc Naturel Régional des Vosges du Nord) sont de nature à créer une nouvelle dynamique pour le développement économique du territoire de l'Alsace du Nord.

Un engagement est pris par les acteurs locaux pour un démarrage rapide des premières actions à mettre en œuvre autour du projet touristique du contrat de redynamisation du site de Drachenbronn.

## LE PROJET TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

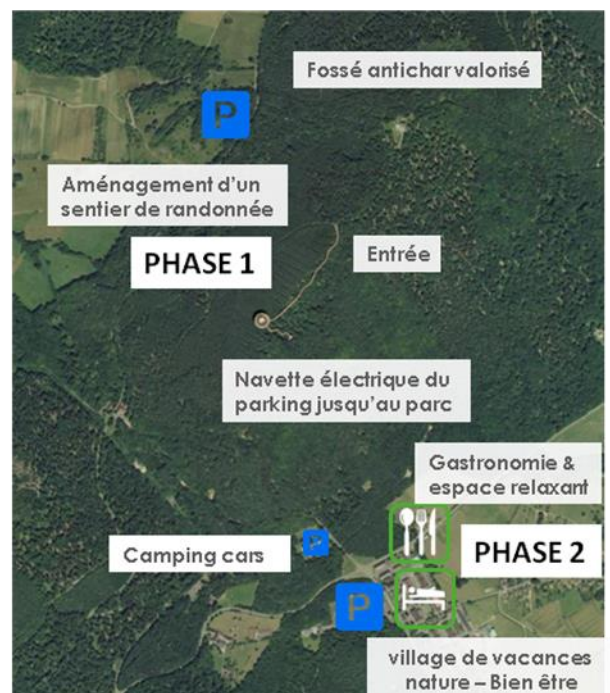
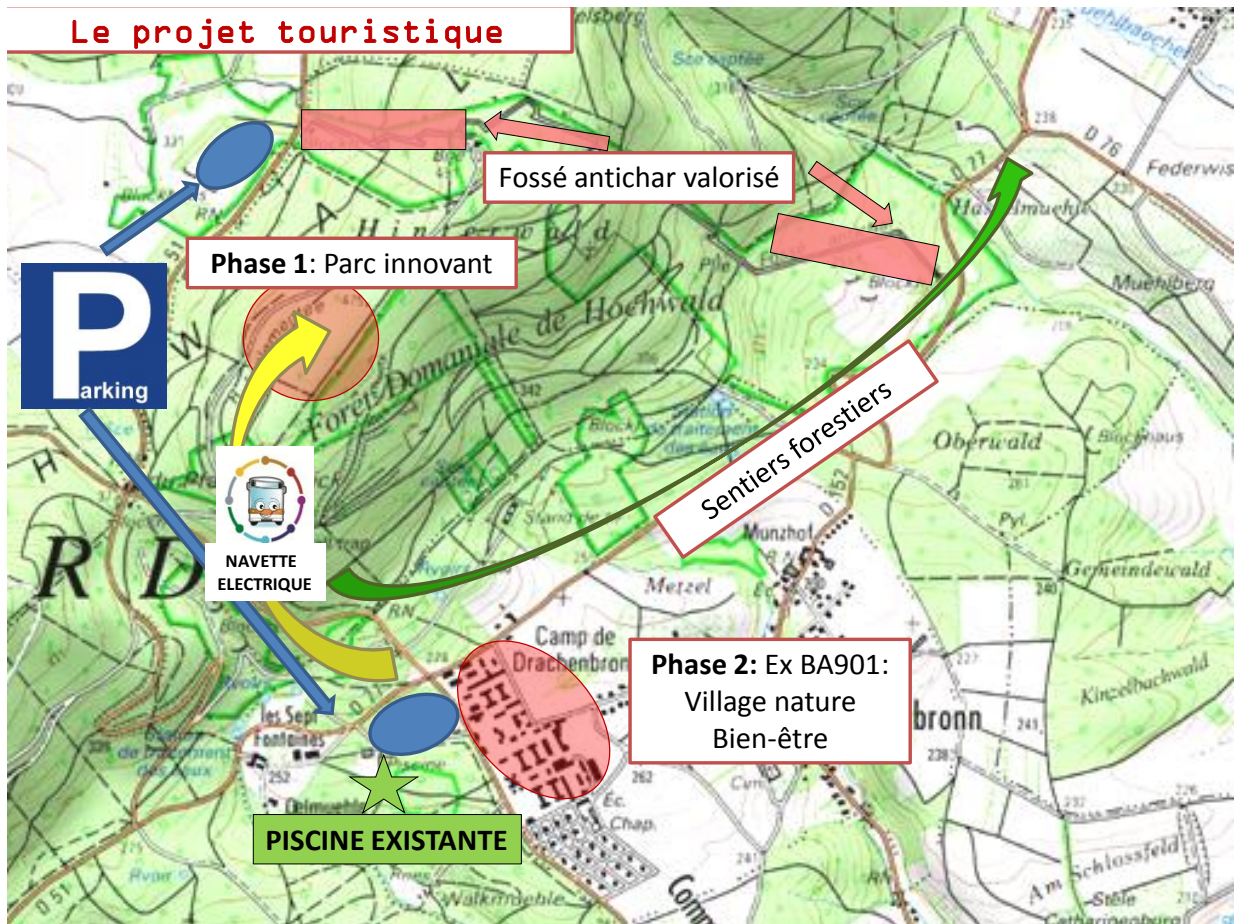
Le projet touristique de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg s'appuie sur une stratégie économique établie depuis 2014. Les crédits du CRSD affectés à l'axe 1 développement touristique permettent une mise en œuvre de cette stratégie de territoire qui est formalisée dans les Fiches Actions suivantes :

- **Valoriser le territoire** concerné par des investissements réalisés par la collectivité en liaison avec le Département dans le cadre des anciens Contrat de territoires : action forte ayant pour but d'améliorer et de développer les circulations douces et valoriser les sites existants (Ligne Maginot, terroir, points de vues, aire de camping – cars, pistes cyclables, sentiers pédestres etc).
- **Elaborer** avec les Communautés de Communes voisines et nos partenaires Allemands **une stratégie de territoire** qui valorise l'image de ce territoire Nord et développer les outils de promotion de cette destination touristique. L'étude du regroupement des Offices de tourisme concernés est en cours avec l'aide de l'ADT 67 68.
- **Construire et aménager un Parc touristique innovant** : Financé par des investisseurs privés, ce parc touristique innovant a pour objectif d'attirer de nombreux visiteurs sur le territoire. Ce parc sera développé principalement sur terrains communaux de manière à permettre une réalisation rapide déconnectée des problématiques de cessions foncières de terrains de la Défense. Il comprend la construction d'une sphère en bois de 40 mètres de diamètre accueillant une quarantaine d'équipements pour la mobilité et le sport intergénérationnel ainsi qu'un « Chemin des cimes » Une fiche action du CRSD est consacrée à ce projet. **Il s'agit de la phase 1 du projet touristique.**
- **Réaliser sur l'emprise de l'ex BA 901 un village Nature / Bien être** : de manière à créer d'importantes capacités d'hébergement touristique sur un territoire qui en manque fortement. La combinaison de la réalisation du Parc innovant et du Village Nature / Bien être permet de rendre la destination touristique attirante tout en ayant la capacité d'accueil suffisante. Ce projet est à développer avec des investisseurs privés; le CRSD prévoit une fiche action pour l'aménagement du site à mettre à disposition des investisseurs. **Il s'agit de la phase 2 du projet**

Le projet de Parc touristique innovant se développera dans la forêt sur les hauteurs de Drachenbronn, le village Nature / Bien être sur le site de l'ex BA 901.

Les éléments de détail des projets sont les suivants :

SCHEMA DE PRINCIPE DU PROJET TOURISTIQUE :





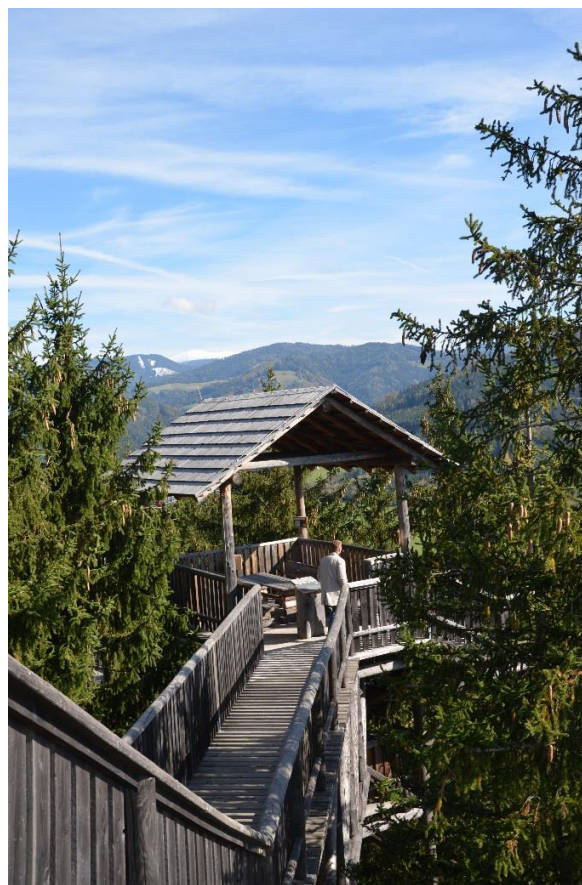
- **Un concept global innovant et unique:** Premier projet de ce genre en France, avec un rayonnement national
- **Une sphère comme force architecturale** (inMotion PLANET) - la plus grande sphère en bois praticable et accessible du monde
- Plus de 40 centres de mouvement et d'activité accessibles non-stop et praticables en commun – **intergénérationnel** et pour tous les niveaux de compétences et performances
- Une transmission de la connaissance pédagogique en sport, santé et nature (Possibilité de combinaison avec un centre de formation à l'environnement)
- **La création de mondes thématiques** (par exemple «la Terre en mouvement » en combinaison avec le thème de la santé), la possibilité d'organiser des événements sur site toute l'année,
- Plus de **250 000 visiteurs** attendus par an / Prix d'entrée adapté aux familles,
- Possibilité d'utilisation indépendante des saisons et de la météo,
- **Intégration complète dans la nature** dans une construction écologique, efficace et innovante: pas de traitements des bois,

Cette construction innovante sera desservie et complétée par un « Chemin des Cimes »

# Projet de parc innovant Chemin des CIMES

PHASE 1

## Visualisation du projet



# Projet Village Nature / Bien - être

Opération réalisée sur site de l'ex – BA 901 en PHASE 2 : réalisation d'une forte capacité en hébergement de loisirs



\*\*\*\*\*